



La lettre du Mouvement Européen Loire

Année 3 - n°29

1^{er} février 2023

EuropaLoire



Mouvement Européen Loire

Edito

Ce numéro est tout particulièrement consacré aux 60 ans de coopération franco-allemande. Si l'amitié entre les deux États a été célébrée en grande pompe à Paris le 22 janvier l'histoire de leurs relations montre qu'elles connurent des moments de fortes tensions. Cependant face aux crises majeures leurs dirigeants ont surmonté leurs divergences et présenté un front uni qui chaque fois a fait progresser la construction européenne. Ce qui conduit les États à dépasser leurs désaccords ce ne sont pas des liens d'amitié mais c'est bien parce qu'ils ont conscience d'agir dans l'intérêt de leur pays. Les lectures qui vous sont proposées vous permettront d'approfondir si vous le souhaitez cette partie de notre histoire. Cette amitié traditionnelle entre l'Allemagne et la France n'est cependant plus exclusive ainsi qu'en témoigne la signature du traité de Barcelone conclu entre la France et l'Espagne.

La culture occupe une place importante dans cet accord comme dans les traités de l'Elysée et d'Aix la Chapelle. Elle touche les citoyens et concoure à une meilleure compréhension entre les peuples, base essentielle d'une construction solide et incarnée de l'Europe. Le label des Capitales européennes de la culture en est l'illustration. La mission des trois nouvelles capitales en 2023 sera de mettre en valeur la diversité et la richesse culturelle de l'Europe. Parmi les villes candidates figure Clermont-Ferrand pour 2028 !

Surmonter les divergences et faire preuve de résilience en développant la coopération est un défi permanent. L'unité est cependant loin d'être acquise comme l'illustre l'article qui porte sur les nouvelles ambitions de la Pologne.

Le bilan de la présidence tchèque qui vient de s'achever est quant à lui plutôt positif. Souhaitons que la présidence suédoise qui lui succède depuis le 1er janvier poursuive la mission avec efficacité.

Bonne lecture !

Marthe Claire PORTRAN

Présidente MEF Loire



L'édito	1
La CJUE contre les pesticides	1
60 ans de coopération franco-allemande	1-3
Le Traité de Barcelone	4
Le label Capitales européennes de la culture	5
Les nouvelles ambitions polonaises	6
Premier bilan de la présidence tchèque	7
Une place de l'Euro à Chambœuf	8
Suggestion de lecture	8

60 ans de coopération franco-allemande

Le traité de l'Élysée :



Le Conseil des ministres franco-allemand s'est réuni à Paris le dimanche 22 janvier 2023. Une date très symbolique puisque nous avons célébré à cette occasion le 60^{ème} anniversaire du traité de l'Élysée, accord qui marque la réconciliation de la France et de l'Allemagne.

Signé 18 ans après la Seconde Guerre mondiale, il résulte de la volonté de deux hommes, tous deux opposés

La Journée franco-allemande est fêtée tous les ans le 22 janvier. Cette célébration prend cette année une dimension particulière puisque 2023 marque le 60^{ème} anniversaire du traité de coopération signé entre les deux États.

au régime nazi, le chancelier ouest-allemand Konrad Adenauer et le président Charles de Gaulle. Les deux signataires ont décidé de sceller une amitié durable entre la France et l'Allemagne et d'institutionnaliser une nouvelle

coopération entre leurs deux États. C'est en particulier la défense, les affaires étrangères, l'éducation et la jeunesse qui sont concernées.

Dans le domaine de la défense, le traité permet un rapprochement stratégique par un développement de conceptions communes. Par ailleurs, des échanges de militaires et l'élaboration de projets d'armement doivent être mis en œuvre.

S'agissant de la politique étrangère, les deux États doivent se concerter, dans le but de parvenir à des positions communes, avant d'adopter une décision.

La CJUE dit non aux pesticides !

La Cour de Justice de l'Union européenne a décidé le 19 janvier 2023, dans l'affaire C-162/21 Pesticide Action Network Europe e.a., que toute dérogation à une interdiction européenne explicite de pesticides—en l'occurrence ils avaient pour conséquences de tuer des abeilles—est impossible.

L'affaire concernait ici la Belgique mais la France qui s'apprêtait à renouveler la même dérogation pour la culture des betteraves devra y regarder à deux fois pour ne pas subir les foudres de la justice européenne.

[Cliquez ici pour + d'info !](#)

60 ans de coopération franco-allemande

Concernant l'éducation et la jeunesse, des mesures sont prises pour favoriser l'apprentissage de l'allemand et du français. Les deux parties doivent penser à une meilleure reconnaissance des études et des diplômes, mais aussi développer la collaboration en matière de recherche. Enfin, le traité instaure la création d'un organisme franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) pour développer et promouvoir les échanges entre les deux pays.

Même si les relations franco-allemandes n'ont pas toujours été simples depuis 1963, le traité a permis des avancées importantes. Tout d'abord, les dirigeants des deux États n'ont jamais cessé de se rencontrer régulièrement, et les échanges de fonctionnaires ont été maintenus. Par ailleurs, l'OFAJ lancé le 5 juillet 1963, a joué un rôle capital dans le rapprochement de part et d'autre du Rhin, en développant les échanges de jeunes des deux pays.



L'OFAJ est une organisation internationale qui s'engage en faveur de la coopération franco-allemande. Depuis 1963, elle a permis à près de 9,5 millions de jeunes de participer à plus de 382 000 programmes d'échanges et de projets sous diverses formes : échanges scolaires et universitaires, cours de langue, jumelages de villes et de régions, rencontres sportives et culturelles, stages et échanges professionnels, bourses de voyage, travaux de recherche.

Progressivement, ces activités ont été élargies aux pays de l'Europe centrale et orientale, de l'Europe du Sud-Est et à ceux du Partenariat oriental et du pourtour méditerranéen grâce à des fonds spéciaux des ministères des Affaires étrangères français et allemand.

L'apport le plus intéressant est certainement celui d'avoir développé l'amitié franco-allemande au sein des deux nations françaises et allemandes, qui s'est traduite par la naissance de nombreuses initiatives de la société civile... (cf. le fonds citoyen franco-allemand).

Le couple franco-allemand moteur de l'Union Européenne :

L'expression caractéristique du « couple franco-allemand » remonte aux années 1970. Elle renvoyait initialement à l'étroite collaboration entre Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt. Au cœur de celle-ci, se trouve l'approfondissement de la construction européenne. En 1975, est ainsi créé le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui permet davantage de solidarité entre les pays européens et favorise l'intégration de nouveaux États membres, comme la Grèce en 1981. En 1978, les deux dirigeants lancent le projet de Système monétaire européen (qui remplace le Serpent monétaire européen) afin de renforcer un peu plus la stabilité des monnaies européennes qui furent affaiblies.



VGE et Schmidt : le premier couple franco-allemand

Le couple franco-allemand poursuit sa route au travers d'autres duos qui ont marqué l'histoire de la construction européenne :

François Mitterrand et Helmut Kohl (1982-1995) : Personnalités très proches de Jacques Delors, président de la Commission de 1985 à 1995, ils ont mis en œuvre « l'Europe politique », avec l'Acte unique européen en 1986, et le traité de Maastricht de 1992, qui institue le projet de monnaie unique européenne.

Jacques Chirac et Gérard Schröder (1998-2005) : Les Conseils des ministres franco-allemands viennent remplacer les Sommets franco-allemands.

Plusieurs nouveautés sont aussi à relever comme la mise en place d'un fonds culturel franco-allemand ou encore de dispositifs visant à développer l'apprentissage des langues.

En 2003 est instaurée la Journée Franco Allemande qui célèbre depuis chaque année les relations et les liens d'amitié entre les deux pays.

Nicolas Sarkozy et Angela Merkel (2007-2012) : Une volonté commune de relancer le processus institutionnel européen : l'adoption du traité de Lisbonne en 2007 démontre une nouvelle fois la capacité du couple franco-allemand à définir un texte commun suffisamment mobilisateur pour rallier les autres partenaires européens.

Alors que l'Europe est gravement touchée par la crise économique et financière, les relations franco-allemandes se tendent. Un accord sera finalement trouvé pour proposer le Pacte budgétaire européen signé par 25 États européens le 12 mars 2012. Ce traité prévoit des règles communes de gouvernance économique et budgétaire afin de renforcer l'Union économique et monétaire.

François Hollande et Angela Merkel (2012-2017) : après des négociations difficiles entre la France et l'Allemagne l'Union bancaire est créée en réponse à la crise financière qui a frappé l'Europe en 2008, avec l'objectif de renforcer la sécurité du secteur bancaire européen.

Arte - chaîne de télévision européenne

Le Traité entérinant la création d'une chaîne culturelle européenne est signé en 1990, à la veille de la réunification allemande. Il crée « une société de télévision commune et indépendante à vocation culturelle et européenne ayant son siège à Strasbourg [et] dénommée « Chaîne Culturelle Européenne » (CCE), [pour] consolider la compréhension et le rapprochement entre les peuples en Europe [et] offrir aux citoyens de l'Europe une chaîne de télévision commune qui soit un instrument de présentation du patrimoine culturel et de la vie artistique des États, des régions et des peuples de l'Europe et du monde ».

Le 30 avril 1991 la chaîne culturelle européenne A.R.T.E. (Association Relative à la Télévision Européenne) est fondée à Strasbourg sous la forme d'un Groupement Européen d'Intérêt Economique composé à parité de deux pôles - Arte France (ancienne chaîne La Sept) et Arte Deutschland TV.

60 ans de coopération franco-allemande

Emmanuel Macron et Angela Merkel (2017-2021) : Le 22 janvier 2019 les 2 dirigeants signent à Aix la Chapelle un nouveau traité de coopération. Il est mis en œuvre en 2020 avec 15 priorités notamment dans les domaines de la sécurité, l'énergie, le numérique, le spatial, la culture, la mobilité. Le Fonds citoyen est créé ainsi que le Forum Franco Allemand pour l'Avenir.



Fonds citoyen franco-allemand

Le Fonds citoyen franco-allemand a pour objectif de conseiller, soutenir, et financer des projets de la société civile et d'acteurs locaux dans l'optique d'approfondir et de renouveler la coopération et le rapprochement franco-allemand.

Il est accessible à tous : associations, comités de jumelage, collectivités territoriales, groupes à partir de 3 personnes, etc. Créé en 2019 par le Traité d'Aix la Chapelle, il est mis en œuvre par l'OFAJ sur une période de 3 ans et financé conjointement par les gouvernements français et allemand.

Pour l'année 2021, le budget dont il disposait s'est élevé à 2,4 millions d'euros.

De nouvelles priorités viennent s'ajouter en 2021, en particulier la promotion de la langue du partenaire, le renforcement de la souveraineté numérique, la réflexion sur un euro numérique...

En réponse à la crise sanitaire, la France et l'Allemagne proposent un plan de relance ambitieux adopté en juillet 2020 qui repose sur le plus important budget européen voté avec 800 milliards d'euros.

Appelé Next Generation EU, ce plan a une double finalité : réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie et conduire vers une Europe plus verte, plus numérique, plus résiliente et mieux adaptée aux défis actuels et à venir.



Depuis l'arrivée au pouvoir en 2021 du nouveau chancelier allemand, Olaf Scholz, les relations franco-allemandes se sont fragilisées notamment dans les domaines de l'énergie et de la défense.

Dans un contexte d'intérêts divergents pour les deux États, l'anniversaire du Traité de l'Elysée a été l'occasion pour le Président de la République Emmanuel Macron et le Chancelier Olaf Scholz de réaffirmer les liens d'amitiés et l'objectif commun d'une Europe plus « souveraine » qui investirait davantage dans la défense et dans l'industrie.

Le président français a assuré que ce « couple » franco-allemand ferait « le choix de l'avenir », comme il a « su le faire à chaque tournant de la construction européenne ». « L'Allemagne et la France, parce qu'elles ont défriqué le chemin de la réconciliation, doivent devenir pionnières pour la refondation de notre Europe ».

Le Chancelier a pour sa part déclaré que « L'avenir, au même titre que le passé, repose sur la coopération de nos deux pays (...) comme locomotive d'une Europe unie », deux pays capables de dépasser leurs « différences ».



Son rôle est de favoriser le dialogue entre élus, collectifs citoyens et experts des deux pays, pour faire émerger des idées nouvelles et apprendre les uns des autres, autour d'initiatives locales pionnières qui préfigurent les transitions à venir. Des recommandations de politique publique sont élaborées collectivement et remises aux gouvernements français et allemand.

En savoir plus :

<https://forumpourlavenir.eu/>

La journée anniversaire a été clôturée par des échanges entre les présidentes de l'Assemblée nationale et du Bundestag et des jeunes français et allemands. La jeunesse, a été appelée, dès la signature du Traité, « à jouer un rôle déterminant dans la consolidation de l'amitié franco-allemande ».

Marthe Claire PORTRAN

Et

Pierre MANDON



Traité de Barcelone : Renforcer l'amitié et la coopération franco-espagnole

On a beaucoup parlé du déplacement à Barcelone du Président de la République, Emmanuel Macron, accompagné de 11 ministres parce qu'il a eu lieu le jeudi 19 janvier 2023, jour de grève contre la réforme des retraites et de grandes manifestations dans tout le pays. On a moins parlé de l'objet de cette visite, à savoir la signature d'un traité entre la France et l'Espagne.

La relation franco-allemande est souvent mise au premier plan (voir page 1-3) mais ce 27ème sommet franco-espagnol rappelle qu'elle n'est pas exclusive. La coopération entre la France et l'Espagne est à la fois ancienne et multiple. Elle englobe notamment l'éducation et l'enseignement supérieur, la culture, la santé et les affaires sociales, l'économie et l'industrie, la recherche, l'environnement, l'agriculture et l'alimentation, la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, la défense et bien sûr la coopération transfrontalière. Autrement dit presque tous les domaines ! D'ailleurs, une importante étape avait été franchie le 15 mars 2021 avec une convention sur la double nationalité pour les ressortissants des deux pays installés sur le territoire de l'autre partie.

Les liens tissés sont donc nombreux mais, comme avec l'Allemagne, la relation avec l'Espagne connaît des hauts et des bas.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, le projet Midcat de 2013 prévoyait la construction d'un nouveau gazoduc entre le nord de Barcelone et Carcassonne pour acheminer le gaz liquéfié algérien vers les Etats européens du Nord. Midcat, critiqué par la France mais soutenu par la Commission européenne, a été abandonné en 2019 en raison de son coût et de son impact environnemental. Dans un contexte énergétique nouveau, un nouveau projet a été finalement adopté en décembre 2022 sous la forme d'un pipeline sous-marin entre Barcelone et Marseille destiné à acheminer l'hydrogène vert.

Après l'Italie, l'Espagne noue une relation particulière avec la France alors que le fonctionnement du couple franco-allemand est source d'inquiétudes

Il pourrait devenir un projet d'intérêt commun au niveau européen soutenu financièrement par la Commission.

La rencontre du 19 janvier 2023 est donc d'une grande importance dans les relations entre la France et l'Espagne.

Elle a conduit à la signature à Barcelone d'un **premier traité d'amitié** que certains n'hésitent pas à qualifier de nouveau traité des Pyrénées, en référence au traité mettant fin à la guerre entre les deux pays en 1659.

En 32 articles, le traité balaie l'ensemble des relations entre les deux pays des relations internationales ou de la sécurité jusqu'à l'échange de bonnes pratiques dans le domaine du tourisme ! Il serait donc un peu long d'en faire le tour.

De manière générale, les deux Etats « s'engagent à intensifier leur dialogue politique et leur coopération bilatérale dans tous les domaines et entre leurs sociétés, œuvrant par là même au renforcement du projet européen » (art. 1er). Pour cela, ils institutionnalisent les **sommets bilatéraux** annuels et prévoient qu'un membre du Gouvernement de chaque Etat sera invité au **Conseil des Ministres** de l'autre Etat au moins une fois tous les 3 mois. D'autres échanges de tout niveau et des dialogues sont également prévus.

Parmi de très nombreuses mesures, on peut retenir que les Etats se consulteront davantage sur les grands enjeux internationaux et européens, notamment pour aboutir à des positions communes.

Dans le contexte international incertain que nous connaissons, le **Conseil franco-espagnol de défense et de sécurité** est relancé, de même que la coopération opérationnelle dans les domaines de la sécurité intérieure et de la justice. En matière énergétique et de transport, le dialogue sera renforcé, tout comme en matière de coopération transfrontalière.

La coopération culturelle et dans le domaine de l'éducation sera accrue ainsi que le prévoient les articles 18 et 19 du traité. D'ores et déjà, plus de 3,25 millions de français apprennent l'espagnol, 1,4 million d'Espagnols apprennent le français et plus de 3 000 élèves préparent un double baccalauréat, reconnu par les deux pays. Il existe aussi plus de 3 000 conventions entre les universités des deux pays. Tout cela devrait singulièrement être amplifié dans l'avenir.

Bien évidemment, comme pour tout traité de ce type, bon nombre de dispositions restent à préciser et à appliquer. Toutefois, la portée de cet accord signé entre le Président du gouvernement espagnol Pedro Sanchez et Emmanuel Macron est historique puisqu'il s'agit là du **troisième traité d'amitié et de coopération** après celui signé avec l'Allemagne (Traité de l'Élysée de 1963 puis d'Aix la Chapelle en 2019) et avec l'Italie (Traité du Quirinal 2021). Doit-on y voir la volonté de renforcer le poids des riverains de la Méditerranée ou celle de rééquilibrer le dialogue avec l'Allemagne ?

Daniel IMBERT-MAGAND



NB : Le traité de Barcelone est disponible sur le site de l'Élysée :

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/01/19/signature-du-traite-de-barcelone>

Capitales européennes de la culture : Label en mouvement

Un peu d'histoire :

Créé en 1983 à l'initiative de **Melina Mercouri**, comédienne de théâtre, actrice de films, chanteuse, puis Ministre de la Culture et des Sports en Grèce, le label Ville européenne de la Culture avait pour objectif de promouvoir les cultures européennes au sein des Etats membres. Lancé en 1985 avec le soutien de Jack Lang, Ministre de la Culture français, il a distingué Athènes pour cette première édition.



Il est soutenu financièrement à hauteur de 1 % du coût de l'opération, par les fonds européens du programme « Europe créative » abondé à 2,5 milliards d'euros pour 2021-2027 et des fonds F.E.D.E.R.

De nombreuses retombées économiques sont observées, ainsi que l'amélioration de l'image de marque, et de l'intérêt touristique, notamment à travers le profil européen, international.

Les villes désignées devaient mettre en place un programme artistique - expositions, festivals, ateliers...- afin de valoriser leur patrimoine et promouvoir la culture européenne. Au cours de ces premières années ont principalement été programmées des manifestations estivales qui passèrent pratiquement inaperçues hors périmètre urbain.

Après plusieurs métropoles, le choix de Glasgow, en 1990, petite ville industrielle sans tradition culturelle qui a mis l'accent sur la rénovation urbaine et l'activité artistique, a entraîné d'autres candidatures similaires, comme celle d'Anvers.

En 1997 le dispositif est intégré dans les programmes culturels de l'U.E., Kaléidoscope, puis Culture 2000.

En 1999, le label devient « Capitales européennes de la Culture » pour encourager les villes à se donner les moyens d'inscrire cette distinction dans la durée et dans la perspective d'une coopération entre Etats membres. Le volet européen reste encore peu pris en compte.

Le passage au nouveau millénaire marque un tournant dans le concept comme dans la démarche puisque exceptionnellement sept villes et, nouveauté, deux des pays s'apprêtent à rejoindre l'Union européenne concourent.

La Commission européenne entend alors «Mettre en valeur la diversité de la richesse culturelle en Europe, et les liens qui nous unissent en tant qu'Européens ».

Un label qui s'ancre dans l'Europe :

Depuis 2005, deux villes, voire une troisième issue d'un pays tiers par exemple candidat à l'adhésion à l'U.E., sont choisies chaque année à partir de critères structurants, l'une d'elles devant appartenir à un pays d'Europe centrale ou de l'est.

En 2022 : Esch-sur-Alzette au Luxembourg, Kaunas en Lituanie, Novi-Sad en Serbie.

En 2023 : Timisoara en Roumanie, Veszprém en Hongrie, Elentis en Grèce.

Les pays désignés sont connus quatre ans avant. Ils doivent organiser une compétition entre les villes candidates. Un cahier des charges précis sur le dialogue interculturel européen permet à la dimension européenne de prendre davantage de place. Une évaluation annuelle en est effectuée.

Ce label relève dorénavant d'un programme communautaire qui court sur une longue période 2005-2019, puis 2020-2033, avec une rotation entre Etats membres, selon des règles précises.

La culture, matrice du vivre ensemble, doit en même temps se singulariser et faire territoire. Les villes choisies, souvent des villes centres - Lille, Marseille...- sont invitées à faire sortir les événements de leurs murs vers des communes voisines, voire hors frontières ; ainsi de Lille qui a créé du lien avec Mons, Courtrai en Belgique. Elles favorisent la mobilité spatiale des personnes - touristes, migrants, artistes - et des biens culturels, tout en définissant des lieux d'ancrage pour les échanges interculturels et la cohésion sociale. Il s'agit de lieux ressources, laboratoires, intergénérationnels, où le culturel côtoie l'économique - voir les Ateliers Euroméditerranée à Marseille-.

Quatre villes françaises ont été labellisées Capitale européenne de la Culture : Paris en 1989, Avignon en 2000, Lille en 2004 et Marseille en 2013.

En 2028, une ville française et une ville tchèque recevront le label.

Les candidates françaises sont Clermont-Ferrand, Nice, Saint-Denis, Amiens, Bastia, Bourges et Reims.

Un jury composé de douze membres désignés par le Parlement européen, le Conseil, la Commission et le Comité des régions, et deux désignés par le Ministère de la Culture prendra sa décision fin 2023.



Colette MODION

La Pologne : Vers de nouvelles ambitions nationales ?

La Pologne a subi de graves dommages pendant la Seconde Guerre mondiale. En effet, elle a été envahie par l'Allemagne nazie en 1939 puis divisée entre l'Allemagne, l'Union soviétique et la Slovaquie. Ainsi, beaucoup de personnes ont été tuées et la plupart des villes et des villages ont été gravement endommagés. Après la guerre, la Pologne a été obligée de reconstruire son système politique et économique avec l'aide de l'Union soviétique. Elle est alors devenue un Etat socialiste avec une économie planifiée et une censure strictement contrôlée. En effet, la Constitution de 1952 a mis en place un parti unique.

Cependant, malgré les révoltes, le régime communiste est resté au pouvoir jusqu'à ce que le mouvement de Solidarnosc ait finalement réussi à mettre fin à cette dictature. Depuis 1989, la Pologne est devenue une démocratie multipartite. Elle a d'ailleurs rejoint l'Union européenne en 2004. Elle a alors entrepris une transition vers une économie de marché.

Dès lors, il a été nécessaire d'adopter de nouvelles lois et d'entreprendre des réformes constitutionnelles afin de promouvoir les droits humains et l'Etat de droit. Progressivement, le système juridique polonais est devenu de plus en plus similaire à celui de nombreux autres pays de l'Union européenne : avec une structure de gouvernement parlementaire, un système judiciaire indépendant et une séparation des pouvoirs.

Toutefois, nous constatons aujourd'hui que la Pologne a des ambitions internationales fortes : cela se manifeste notamment par les relations que la Pologne entretient avec l'Europe et les États-Unis, mais aussi par la récente demande d'indemnisation à l'Allemagne du fait de la seconde Guerre mondiale.

La Pologne face à l'Europe et les États-Unis

Le groupe de Visegrad (V4) est un groupe de coopération créé en 1991 entre la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie. Il a été créé pour célébrer l'émancipa-

tion vis-à-vis de l'URSS, rejeter le communisme et affirmer un "retour vers l'Europe". Il a accompagné l'adhésion de ses membres à l'Union européenne en 2004. Il a maintenant pour objectif de façonner les politiques européennes et de renforcer l'identité centre-européenne. Les membres du V4 se montrent solidaires dans la défense de leur souveraineté vis-à-vis des institutions européennes et cherchent à bénéficier des fonds structurels européens. Cependant, leurs analyses divergent en matière de politique étrangère et leurs évolutions politiques internes ne suivent pas toutes la même tendance vers l'illibéralisme. La Pologne et la Hongrie sont souvent considérées comme des figures de proue de l'illibéralisme européen en raison de leur mise en œuvre autoritaire de réformes qui ébranlent les principes de la démocratie libérale.



Les pays membres du groupe de Visegrad

Le parti PiS en Pologne vise à renforcer le pouvoir de l'État et réduire celui des contre-pouvoirs. Le leader du parti, Kaczynski, cherche à sortir des contraintes liées à la démocratie libérale pour favoriser la souveraineté du peuple.

De ce fait, la Commission européenne, protectrice des valeurs de l'UE, entretient des relations tendues avec les gouvernements hongrois et polonais depuis plus de 10 ans.

La Pologne souhaite aujourd'hui devenir le principal partenaire sécuritaire et militaire des États-Unis, et ce malgré son appartenance à l'Union Européenne.

Cette politique consiste à attirer la présence de troupes américaines en Europe centrale et orientale au détriment d'une participation à une politique de sécurité et de défense

européenne. Depuis 2014, le président polonais (Andrzej Duda) a échauffé un projet de modernisation de l'armée polonaise pour arriver à une armée professionnelle dans le cadre de l'OTAN. En 2019, il y a eu une accélération de cette modernisation avec l'augmentation des moyens alloués au budget de défense ce qui s'ajoute à une politique de coopération entre les pays du V4.

La demande récente d'indemnisation pour la Seconde Guerre mondiale

Actuellement, la Pologne réclame des indemnisations de l'Allemagne pour les dommages causés pendant la Seconde Guerre mondiale et l'occupation allemande de la Pologne. Le montant estimé par la Pologne est de 1.300 milliards d'euros. La Pologne a porté cette affaire devant l'Organisation des Nations Unies en demandant leur "coopération et soutien" pour obtenir des indemnisations. L'Allemagne soutient que la Pologne a renoncé à des réparations de guerre en 1953 et a confirmé cette renonciation à plusieurs reprises. Les conservateurs nationalistes polonais au pouvoir contestent la validité de cet accord de 1953, affirmant que Varsovie avait agi à l'époque sous la pression de l'Union soviétique et insistent sur le fait que l'Allemagne a un "devoir moral" de réparer les dommages causés.

Louis DUPUIT



Clara BERCHOUX



Etudiants en licence droit
Jeunes Européens Saint-Etienne

Un premier bilan de la présidence tchèque



EU2022.CZ

Le 1er juillet 2022, la République Tchèque a succédé à la France dans la présidence du Conseil de l'Union Européenne et a ainsi dû, pendant une période de 6 mois, assurer la continuité des travaux de l'Union européenne au Conseil.

Pour comprendre les valeurs que la République Tchèque souhaitait incarner lors de cette présidence, il est important de s'intéresser à la devise qu'elle avait choisi pour ces 6 mois de direction : « *L'Europe comme une mission* ». Cette citation provient d'un discours prononcé en 1996 par Václav Havel (ancien président de la République Tchèque) qui s'était notamment penché sur l'avenir de l'Europe, et qui soulignait que cette organisation méritait une réflexion « *sérieuse et approfondie* ».

Plusieurs médias européens ont d'ailleurs interprété cette devise à l'aune de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie comme l'occasion, pour les États membres, « *de mener une réflexion commune mais également comme un appel à la responsabilité* ».

À ce sujet, la République Tchèque avait annoncé que son soutien à l'Ukraine était « *une priorité absolue* », qu'elle encourageait l'octroi de son statut de candidat à l'UE ainsi que la mise en œuvre de sanctions les plus poussées à l'encontre de la Russie.

Rappelons à cet égard qu'en 2009, la Tchèque, qui assurait à cette époque la présidence, avait déjà fait preuve d'une attitude active et d'un fort engagement diplomatique qui avait permis que la Russie et l'Ukraine ré-

solvent le litige commercial qui les opposait et que l'approvisionnement de l'Europe en gaz soit rétabli.

La tournure prise par la présidence de la République Tchèque semble donc plus ou moins s'être orientée vers la gestion du conflit opposant les deux mêmes États qu'une dizaine d'années plus tôt.

Toujours liée à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, la Tchèque a donc fait de la **sécurité énergétique** et de la fin de la dépendance aux énergies fossiles russes, une des priorités de sa présidence. De même, elle a mis un point d'honneur à la gestion de la **crise des réfugiés et à la reconstruction de l'Ukraine dans l'après-guerre** en œuvrant en faveur d'une coordination renforcée pour la protection des femmes et des enfants.

Les considérant menacées par l'invasion Russe, la Tchèque a également souhaité axer son action sur la résilience des institutions démocratiques afin de garantir et de préserver la prospérité et la stabilité des mécanismes démocratiques (ex : financement transparent des partis politiques, indépendance des médias de masse...).

Cette grande attention portée au conflit russo-ukrainien a amené Kateřina Šafaříková (correspondante du quotidien *Hospodářské noviny*) à qualifier cette présidence de « **monothématique** » au micro de Viktor Daněk.

Alors, quel bilan pour cette présidence sortante par rapport à ses ambitions initiales ?

Au cours de ces six derniers mois, les 27 se sont mis d'accord sur une aide financière de 18 milliards d'euros à l'Ukraine et sur l'adoption de trois autres « *paquets de sanctions* » contre la Russie.

Le 10 décembre 2022, le ministre tchèque des finances s'est prononcé sur cette mesure et a considéré « *qu'avec la législation [...] adoptée aujourd'hui, l'Ukraine pouvait compter sur une aide financière régulière de l'UE tout au long de l'année 2023* ».

Enfin, le 16 décembre 2022, les États membres se sont accordés sur de nouvelles mesures de rétorsion comprenant l'extension des restrictions à l'exportation « *[...] sur les biens susceptibles de contribuer à l'amélioration technologique du secteur russe de la défense et de la sécurité* », l'interdiction de diffusion du contenu de quatre médias russes supplémentaires, l'interdiction pour les ressortissants de l'Union d'occuper des postes au sein des organes détenus ou contrôlés par l'État russe ; ainsi que l'interdiction de nouveaux investissements dans le secteur énergétique minier russe.

La République Tchèque semble donc avoir tenu la plupart de ses engagements ou du moins avoir axé, comme indiqué début juillet, sa présidence sur le conflit russo-ukrainien.

Lou MIRALLES

étudiante en Master 1 Droit Public - Acteurs Publics



Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

En adhérant au MEF, je rejoins celles et ceux qui veulent promouvoir une Europe de paix et de prospérité pour tous :

Pour adhérer ou faire un don :
loire@mouvement-europeen.eu

Le Mouvement Européen France étant reconnu d'intérêt général, les adhésions et dons donnent lieu à l'établissement d'un reçu fiscal de 66% de leur montant).



Mouvement
Européen
Loire

Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran
Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié,
Pierre Mandon & Daniel Imbert-Magand

Adhérez au
Mouvement européen :

<https://mouvement-europeen.eu/>

L'Europe près de chez vous

Une place de l'Euro à Chamboeuf

La commune de Chamboeuf avait déjà depuis 1990 une rue Robert Schuman, cette voie aboutissant à St-Galmier, sur la Rue Jean Monnet : un véritable carrefour de l'Europe, au niveau local et dans la vie quotidienne des foréziens !



Elle a engagé dans les années 2000 des travaux de rénovation du parking du groupe scolaire pour en faire une place centrale au cœur du village. L'originalité de la démarche reposait sur la contribution collective qui a présidé à l'aménagement de l'espace sur la base d'un projet pédagogique.

Un massif de fleurs symbolisant la monnaie européenne a ainsi été conçu pour être reproduit à l'identique chaque année.

La place centrale du désormais Village-jardin prit donc le nom de Place de l'Euro « symbole le plus concret de l'Union Européenne dans le quotidien des habitants » précise le maire André Charbonnier.

Un goûter partagé associant les enseignants, les enfants et le club du 3ème Age du village avait marqué l'officialisation de la dénomination de la Place de l'Euro le 15 Juin 2004.

La démarche de la collectivité s'attache à transformer l'acte de fleurissement standard en véritable démarche de création de jardin contemporain, s'appuyant sur une démarche à la fois culturelle, artistique, touristique et pédagogique.

<http://www.chamboeuf.fr/fr/information/81602/village-jardin>

Le saviez-vous ?

L'OFAJ propose 4 outils en ligne pour apprendre l'allemand quel que soit votre âge : PARKUR pour les professionnels, Tele Tandem pour les élèves, la Valisette franco-allemande pour les 3 à 8 ans et Mobidico (vocabulaire en ligne).

<https://www.ofaj.org/actions/apprendre-avec-l-ofaj/outils-pour-apprendre-l-allemand.html>

Idées lecture à propos de l'entente franco-allemande

Marie-Bénédicte VINCENT. Une nouvelle histoire de l'Allemagne. Editions Perrin, 2020.

L'auteure s'intéresse à l'histoire de l'Allemagne du Saint-Empire à nos jours, et aux circulations qui traversent les frontières politiques.

Ce titre a reçu en 2022 le Prix littéraire Lucien-Fèbre.

Stephan MARTENS. L'Allemagne et la France, une entente unique pour l'Europe. Préface d'Alain Juppé (collectif). Editions L'Harmattan, collection L'Allemagne d'hier et d'aujourd'hui, 2004.

L'auteur, coordonne la publication des Actes du colloque des Amis du Goethe Institute de 2003 relatif à la relation franco-allemande et son rôle dans la construction de l'Europe : une relation nécessaire et de qualité mais fragilisée par un manque de connaissance

réciroque et des divergences de points de vue.

Christine GALAVIELLE. France-Allemagne : face à face ou la main dans la main ? Préface d'André Burguière. Editions L'Harmattan, collection Logiques politiques, 2022.

L'auteure étudie en parallèle l'histoire et la vie Outre-Rhin et en France, du Moyen-Age à nos jours, ce qui des institutions, des hommes, des comportements, du cadre de vie a contribué à interrompre les déchirements, et ce qu'il reste du passé.

Sylvia CALMES BRUNET. Le Traité de l'Elysée- Le socle d'une coopération exemplaire, 50 ans après. Préface de Laurent Fabius (collectif). Editions Société de législation comparée, 2014.

L'auteure signe cet ouvrage collectif paru après un colloque interdis-

ciplinaire bilatéral des Universités de Rouen et Hanovre, et de l'Université franco-allemande.

Le titre fait résonance avec les propos du Général de Gaulle et du Chancelier Adenauer, lors de la signature du Traité de l'Elysée, en 1963. Il s'agit d'entretenir, alimenter, renouveler ce socle, pour préserver l'Europe.

Les 50 ans du Traité de l'Elysée 1963-2013, sous la direction de **Jean-Manuel LARRALDE et Stéphane LECLERC.** Editions L'Harmattan, 2016.

Des juristes, économistes, historiens, politistes analysent le rôle du couple franco-allemand dans la construction européenne, ses apports et réalisations dans le processus européen d'intégration.

Colette MODION

